

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Valable à partir du 1^{er} février 2025 (sous réserve de modifications)

026 408 40 00
www.UniversLaRaiff.ch
univers@raiffeisen.ch

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Comptes de transaction			
Compte privé sociétaire	<ul style="list-style-type: none"> Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement Cartes de débit et de crédit Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 50'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.000%
Compte privé	<ul style="list-style-type: none"> Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement Cartes de débit et de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 50'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.000%
Compte privé EUR	<ul style="list-style-type: none"> Compte destiné aux opérations de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à EUR 50'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.000%
Compte immeuble	<ul style="list-style-type: none"> Compte en lien uniquement avec un prêt hypothécaire 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment 	0.075%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Dès le 1^{er} juillet 2025, le montant disponible sera identique, mais réduit de tous les retraits effectués désormais au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).



Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Comptes d'épargne			
Compte épargne sociétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un patrimoine rémunéré à un taux préférentiel • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire • Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à CHF 10'000.– par mois civil libre²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ • A partir de CHF 100'000.– au taux d'intérêt du compte épargne 	0.300%
Compte épargne	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un patrimoine • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à CHF 10'000.– par mois civil libre²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.150%
Compte épargne 91	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un patrimoine • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun retrait • Délai de préavis de 3 mois (91 jours)¹⁾ 	0.350%
Compte épargne 180	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un patrimoine • Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun retrait • Délai de préavis de 6 mois (180 jours)¹⁾ 	0.750%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Dès le 1^{er} juillet 2025, le montant disponible sera identique, mais réduit de tous les retraits effectués désormais au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).
- Les livrets d'épargne ne sont pas rémunérés.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Comptes d'épargne			
Compte épargne EUR	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un patrimoine en euro Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à EUR 10'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.500%
Compte épargne caution de loyer	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de loyer bloqué 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun retrait Résiliation uniquement à la demande du locataire et du loueur 	0.150%
Compte épargne cadeau	<ul style="list-style-type: none"> Constitution de patrimoine par des tiers (p.ex. parrain, grands-parents) ou par les parents pour les enfants et les jeunes jusqu'à leur 18^e anniversaire Droit de disposition entièrement dévolu au(x) tiers (titulaire(s) du compte) Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 10'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ A partir de CHF 5'000.– au taux d'intérêt du compte épargne 	0.700%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Dès le 1^{er} juillet 2025, le montant disponible sera identique, mais réduit de tous les retraits effectués désormais au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).
- Les livrets d'épargne ne sont pas rémunérés.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Prévoyance			
Compte de prévoyance 3a	<ul style="list-style-type: none"> • Epargne-prévoyance fiscalement avantageée, dans le cadre du pilier 3a • Compte d'épargne pour l'acquisition d'un logement ou l'amortissement d'un logement à usage propre 	Disponibilité selon le règlement actuel compte de prévoyance 3a et <ul style="list-style-type: none"> • tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ • tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ 	0.800% 0.600%, dès le 1er mars 2025
Compte de libre passage	<ul style="list-style-type: none"> • Placement provisoire d'un capital de 2ème pilier (pilier 2b) 	Disponibilité selon le règlement actuel compte de libre passage et <ul style="list-style-type: none"> • tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ • tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours.¹⁾ 	0.400% 0.300%, dès le 1er mars 2025

- ¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.
- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Société à but non lucratif (club, association, amicale, fondation)			
Compte de société	<ul style="list-style-type: none"> • Compte permettant de traiter les opérations de paiement d'associations (à but non lucratif) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à CHF 50'000.- par mois civil libre²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.000%
Compte épargne société	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un patrimoine • Ne permet pas d'effectuer des opérations de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à CHF 10'000.- par mois civil libre²⁾ • Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ 	0.150%
Compte immobilier entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Compte en lien uniquement avec un prêt hypothécaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment 	0.000%

²⁾ Dès le 1^{er} juillet 2025, le montant disponible sera identique, mais réduit de tous les retraits effectués désormais au cours des 30 derniers jours.

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
YoungMember Plus			
Compte privé YoungMember	<ul style="list-style-type: none"> Pour les adolescents et jeunes actifs âgés de 12 à 26 ans Compte servant au versement du salaire / argent de poche / opérations de paiement / cartes de débit 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 50'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé 	0.200%
Compte épargne YoungMember	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un patrimoine pour les adolescents, étudiants et jeunes actifs de moins de 26 ans Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 10'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne 	0.700%
YoungMember Student	<ul style="list-style-type: none"> Pour étudiants jusqu'à leur 30^e anniversaire Compte servant au versement du salaire / opérations de paiement/cartes de débit et de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à CHF 50'000.– par mois civil libre²⁾ Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé 	0.200%
Compte épargne jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Constitution de patrimoine pour jeunes jusqu'à leur 18^e anniversaire Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement dans des cas exceptionnels et dans l'intérêt de l'enfant Au-delà, délai de préavis de 31 jours¹⁾ A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne 	0.700%

¹⁾ Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2% sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

²⁾ Dès le 1^{er} juillet 2025, le montant disponible sera identique, mais réduit de tous les retraits effectués désormais au cours des 30 derniers jours.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10% (exception pour un compte épargne en fonds en CHF et en EUR: 0%).

Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
Comptes de traitement de titres			
Compte d'ordre de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> Compte de traitement pour le dépôt de titres Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 		0.000%
Compte d'ordre de dépôt EUR & autres monnaies étrangères	<ul style="list-style-type: none"> Compte de traitement pour le dépôt de titres en euro & autres monnaies étrangères Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 		0.000%
Compte épargne en fonds	<ul style="list-style-type: none"> Compte de traitement pour le plan d'épargne en fonds de placement Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment 	0.150%
Compte épargne en fonds EUR	<ul style="list-style-type: none"> Compte de traitement pour le plan d'épargne en fonds de placement en euro Ne permet d'effectuer ni opération de paiement ni versement du salaire 		0.500%